

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 18 FÉVRIER 2019

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019;
4. 1^{re} période réservée à l'assistance;
5. Administration générale :
 - 5.1 Dérogation mineure de Mme Nancy Létourneau et M. Mario Caron pour l'immeuble situé au 81, rue Cloutier afin de régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale isolée sur la propriété;
 - 5.2 Dérogation mineure de Les Immeubles Pins verts inc. concernant l'immeuble situé au 492, 7^e Rue Ouest afin de régulariser l'implantation de la résidence multifamiliale de 6 logements sur la propriété;
 - 5.3 Dérogation mineure de M. Jean-Yves Soucy et Mme Gisèle Turcotte concernant l'immeuble situé au 635, rue des Pins afin de régulariser la situation de la galerie en cour avant;
 - 5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne murale sur le bâtiment situé au 55, 1^{re} Avenue Ouest;
 - 5.5 Autorisation de signer une entente tripartite avec l'Association du baseball mineur d'Amos inc. et le Club cycliste d'Amos inc.;
 - 5.6 Autorisation de signature d'une entente de délégation de compétence de gestion pour le territoire de la forêt récréative Dudemaine avec la MRC d'Abitibi;
 - 5.7 Nomination de préposés au stationnement au Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos;
 - 5.8 Adjudication du contrat pour des services professionnels reliés à la réalisation des suivis environnementaux du Lieu d'Enfouissement Technique et de la plateforme de compostage pour les années 2019 à 2021;
 - 5.9 Adjudication du contrat pour les plans, devis et construction d'une passerelle pour la voie cyclable;
 - 5.10 Adjudication du contrat pour services professionnels en ingénierie pour des travaux de réfection des conduites sanitaire et d'aqueduc et l'infrastructure de chaussée d'une partie des rues des Chênes, des Érables, des Cèdres et des Ormes (CECO);
 - 5.11 Demande d'aide financière dans le programme de soutien pour les municipalités pour la préparation aux sinistres – Volet 2;
 - 5.12 Engagement d'un chauffeur de camion;
 - 5.13 Acceptation de la soumission de SSQ Groupe financier par la Ville d'Amos au nom des municipalités participantes au regroupement

d'achats en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

- 5.14 Acceptation de la proposition de SSQ Groupe financier pour l'assurance collective pour la Ville d'Amos;
 - 5.15 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition, la mise aux normes et la mise en service de deux systèmes d'alarme incendie;
 - 5.16 Comptes à payer au 31 janvier 2019;
 - 5.17 Dépôt du rapport du trésorier sur l'adjudication du contrat d'émission d'obligations;
 - 5.18 Autorisation de présenter au MAMH la programmation des travaux admissibles dans le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;
 - 5.19 Demande à la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville d'officialiser le nom du chemin du Lac Dudemaine;
 - 5.20 Acceptation d'une offre de services pour la sécurisation de l'infrastructure technologique par des tests d'intrusion des équipements de la Ville;
 - 5.21 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une déchiqueteuse;
6. Procédures :
 - 6.1 Adoption du règlement n° VA-1045 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
 7. Dons et subventions :
 - 7.1 Contribution financière au savoir affaire Abitibi-Témiscamingue;
 - 7.2 Aide financière dans le cadre de l'appel de projets de l'entente de Développement culturel 2019;
 - 7.3 Autorisation de présenter une demande dans le programme Projets jeunesse locaux;
 8. Informations publiques;
 - 8.1 Statistiques de la construction au 31 janvier 2019;
 9. 2^e période réservée à l'assistance;
 10. Levée de la séance.